

# RENOUVELLEMENT DES LICENCES

\_Les licences F.F TIR pour la saison 2019/2020 doivent être renouvelées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

\_Elles ne sont plus valides à compter du 01 octobre 2019.

\_La cotisation reste inchangée, à 176 €.

\_En cas de non renouvellement après le 01/11/2019 et SANS envoi du Email de rappel, le badge portail sera désactivé.

\_Nous vous rappelons que la licence doit être obligatoirement signée par un médecin.

\_Que les avis préalables ne peuvent être demandés que si la licence a été renouvelée.

\_En application des directives ministérielles, il est impératif pour les licenciés ayant obtenu un avis préalable au cours de la saison précédente, ainsi que pour ceux détenant des armes de catégorie B & A1, que leur renouvellement de licence soit validé à la Ligue, avant le 15/11/2019.

\_Informez-nous si vous ne comptez pas renouveler ou si vous mutez dans un autre club ou si vos coordonnées (téléphone, adresse, mail.....) ont changé.

Le Président

